

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À Nancy, le 16 avril 2020

Positions de Fédélor sur les modalités de contrôle de connaissances à l'UL

L'Université de Lorraine (UL) a fermé ses portes aux usagers le 16 mars dernier en raison de l'épidémie de Coronavirus. Depuis cette fermeture, Fédélor n'a pas arrêté ses activités, au contraire. Les AGORAés de la fédération continuent à tourner à plein régime, une hotline de discussion à été mise en place et les élus Fédélor ont travaillé sans relâche pour faire en sorte qu'aucun étudiant ne soit lésé par la situation.

Ainsi, dans toutes les formations où les élus Fédélor sont présents, les modalités de contrôle des connaissances (MCC) ont été adaptées au mieux, en prenant en compte les spécificités de toutes les formations. Fédélor tient également à **remercier les équipes de l'UL pour les efforts** réalisés afin de recenser les étudiants isolés, ainsi que pour le travail effectué dans chaque formation, dans un contexte anxiogène.

Au vu de la situation inédite, la commission en charge de l'Enseignement Supérieur de Fédélor s'est réunie le 14 avril après la clôture des derniers votes de MCC et demande à l'UL les aménagements suivants :

- La mise en place d'une une session 2^{BIS} d'examens, en septembre, destinée aux étudiants ayant échoué ou n'ayant pas pu composer lors de la session 2. Cette session devra s'effectuer en présentiel et ne devra pas nécessiter une réinscription sur l'année 2020-2021 pour être passée.
- La réouverture des demandes de régimes spécifiques d'études (RSE): la pandémie a créé de nouvelles situations au sein de la population étudiante et celles-ci doivent être prises en compte individuellement par les jurys. Nous appelons les jurys (jury de formation, jury Parcour' Sup, jury de sélections) à être bienveillants envers tous les profils, car chacun peut être impacté à son échelle.



La fédération étudiante de Lorraine

 Un renforcement des échanges au sein des équipes pédagogiques : certains enseignants, sans échanger avec leurs collègues et dans une volonté de proposer une continuité pédagogique, surchargent les étudiants de travaux. Certaines formations se retrouvent avec un surplus de travail par rapport au nombre de crédits ECTS associés.

Enfin, Fédélor rappelle aux formations qu'une absence justifiée (raison médicale, emploi, etc) lors d'un examen de contrôle continu doit donner droit à une épreuve de substitution proposée par l'enseignant.

Nous tenons également à préciser que **toutes les modalités d'évaluation à distance**, ainsi que les recommandations que nous pouvons faire ont un caractère exceptionnel, et **ne doivent pas devenir une norme**.







